



COMMUNE DE CAMPLONG
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 18 juin 2024

L'an deux mille vingt- quatre et le mardi dix-huit juin, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de son Maire Monsieur COSTE Bernard. Date de la convocation 13 juin 2024.

NOMS	Présents	Absents	Représentés	Mandataires
ADMANT René		X		
BERLAGUET Christian	x			
COMBETTES Alain	x			
CORNET Jean-Pierre	x			
COSTE Bernard	x			
DANTE Mireille	X			
FABRE Marie-Josée	x			
PAYSAN Christophe	x			
RODHAIN Axel			x	VERSOS Albert
VERSOS Albert	x			

Monsieur le Maire effectue le comptage des Conseillers présents et constate que le quorum de 6 est atteint.

Début de la séance à 17h30

Président : COSTE Bernard

Secrétaire de séance : Monsieur CORNET Jean-Pierre est élu à l'unanimité des voix en application à l'article L2121-15 du CGCT.

1. Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 16 mai 2024

Le Conseil approuve le Procès-Verbal.

2. Budget

Délibération décision modificative au budget principal

- Mr le Maire rappelle qu'afin de terminer les travaux au parking et de faire la rénovation nécessaire dans la Mairie, il y a lieu d'ouvrir de nouveaux crédits et de faire les modifications budgétaires suivantes :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT :</u>		
<u>Chapitre 21</u>		
Compte 212	30 000.00	
Compte 2135	10 000.00	
<u>Compte 021</u>		40 000.00
<u>Total</u>	40 000.00	40 000.00
<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>		
<u>Compte 023</u>	40 000.00	
<u>Chapitre 011</u>		
Compte 615228	- 35720.00	
Compte 60636	112.00	
<u>Chapitre 65</u>		
Compte 6538	17.00	
Compte 6577	830.00	
<u>Chapitre 70</u>		
Compte 70878		5 000.00
Compte 7032		239.00
<u>TOTAL</u>	5 239.00	5 239.00

Le Conseil Municipal approuve ces diverses modifications budgétaires et cette ouverture de crédits.

3. Festivités

Organisation du 13 juillet

Les festivités du 14 juillet auront lieu le vendredi 13 juillet. Comme chaque année, un apéritif sera servi à la population à partir de 18h00. Pour le prix de 3€ il sera proposé sandwiches (saucisse ou merguez) plus un verre de vin.

Le bal sera animé par un DJ

A la nuit tombée, un feu d'artifice sera tiré, sauf arrêté préfectoral l'interdisant.

4. Travaux

Informations sur le parking

Monsieur le Maire expose l'état d'avancement des travaux. Comme prévu ils seront terminés pour la période estivale.

- L'enrobé est posé
- Le marquage au sol est terminé

Reste à réaliser :

- Pose des rambardes par la société Midi 3 découpe
- Pose des bordures béton (butées de roues)

5. Ressources humaines

Embauche pour remplacement agent technique

Pour le mois d'août, un poste est proposé à une personne titulaire du permis B pour l'entretien du village.

CDD 35h/semaine.

Un CV et lettre de motivation devra parvenir en mairie avant le 20 juillet.

6. Questions diverses

Décision de non recours à un appel

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans l'affaire concernant Madame COUSTOU Denise et la Commune de CAMPLONG, par jugement du 14.06.2024, le Juge des Contentieux de la Protection s'est déclaré incompétent au profit du tribunal judiciaire avec représentation obligatoire.

Il paraît préférable de ne pas faire appel de cette décision, la procédure se poursuivant à l'expiration d'un délai de 15 jours courant depuis le 14 Juin 2024, devant la juridiction désignée par ce jugement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Après concertation, la décision de ne pas faire appel est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Problème récurrent de discipline dans le bus de transport scolaire

Au dernier Conseil du RPI du 3 juin, il a été de nouveau évoqué un problème concernant la discipline des élèves lors du transport Camplong/Graissessac.

Monsieur le maire propose un allongement de la période de coupure méridienne afin que les élèves puissent d'avantage se défouler avant de reprendre les cours.

La faisabilité est à l'étude avec la directrice de l'école de Camplong et la société des autocars Pons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire

Monsieur COSTE Bernard



Le Secrétaire de séance

Monsieur CORNET Jean-Pierre

